

Guide pratique Éco-défis

des commerçants et artisans



se développer
durablement





Être Éco-défis c'est...

- > Limiter les pollutions de son activité
- > S'inscrire dans une démarche locale
- > Adopter des pratiques écoresponsables



Sommaire

Présentation	5
Liste des défis.....	7
Mode d'emploi des défis	14

Prévention et gestion des déchets..... 14

Défi 1 : SACS	14
Défi 2 : EMBALLAGES (CLIENTS/FOURNISSEURS).....	16
Défi 3 : RÉPARATION/RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION DE MATÉRIEL	17
Défi 4 : DÉCHETS ORGANIQUES	18
Défi 5 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE	19
Défi 6 : DÉCHETS NON DANGEREUX	20
Défi 7 : DÉCHETS DANGEREUX	21
Défi 8 : DIMINUTION DE LA TOXICITÉ	23
Défi 9 : DÉCHETS À FILIÈRE SPÉCIFIQUE	24

Eau

Défi 10 : CONSOMMATION	26
Défi 11 : STOCKAGE	27
Défi 12 : DÉPOLLUTION DES REJETS	28

Énergie

Défi 13 : ÉQUIPEMENTS	29
Défi 14 : ISOLATION THERMIQUE	30
Défi 15 : ÉCLAIRAGE/VITRINES	31
Défi 16 : ÉNERGIES RENOUVELABLES	32

Produits et services développement durable..... 33

Défi 17 : VENTE D'ÉCO-PRODUITS/PRODUITS LOCAUX.....	33
Défi 18 : EMPLOI D'ÉCO-PRODUITS/ÉCO-MATERIAUX.....	35
Défi 19 : CERTIFICATION ENTREPRISE.....	36
Défi 20 : SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	37

Transport, Mobilité, Déplacements..... 39

Défi 21 : ÉCO-CONDUITE	39
Défi 22 : LOGISTIQUE.....	40
Défi 23 : PLAN DÉPLACEMENT D'ENTREPRISES	41

Biodiversité..... 42

Défi 24 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	42
---	----

Développement local/Emploi..... 43

Défi 25 : INVESTISSEMENT DANS LA VIE LOCALE.....	43
Défi 26 : PÉRENNISATION DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE	44

Social..... 45

Défi 27 : ACCESSIBILITÉ.....	45
Défi 28 : SÉCURITÉ.....	46



**En vous engageant dans l'opération
« Éco-défis des commerçants et artisans »
vous bénéficiez d'un accompagnement gratuit
et personnalisé de la part de votre
Chambre de Métiers et de l'Artisanat.**

Dans ce **guide pratique** venant en appui de votre accompagnement pour mettre en place vos défis, vous trouverez :

**Une fiche récapitulative
propre à chaque défi, contenant :**




- des pistes de réalisations,
- la liste des pièces justificatives exigées lors du comité de labellisation pour valider les défis,
- un rappel de la réglementation en fonction du défi,
- les outils mis à votre disposition pour la réalisation du défi (ces outils sont disponibles sur demande auprès de votre conseiller).

Cette opération consiste à valoriser, par l'obtention d'une marque intitulée « **Éco-défis des commerçants et artisans** », les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur du développement durable.




Quels défis vous conviennent ?

Vous devez choisir **au minimum trois défis**. Parmi les défis choisis, au moins un d'entre eux doit être nouveau.

Les questions à se poser au moment du choix :

-  un (ou plusieurs) des défis choisi(s) est-il déjà mis en place dans l'entreprise ?
-  quels sont les défis les plus facilement réalisables en fonction de l'activité exercée ?
-  quels défis permettront de faire baisser les charges liées à l'activité ?

Pour les relever, vous êtes accompagnés d'un conseiller de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui

-  vous soutient dans le choix et la réalisation de vos défis à l'aide de ce guide,
-  suit et prépare votre dossier de labellisation,
-  vous informe des événements liés à l'opération.



Vous êtes labellisés

Une fois vos défis réalisés, votre dossier sera présenté au comité de labellisation qui statuera sur l'obtention ou non de la marque Éco-défis. Pour conserver la marque, vous devez réaliser chaque année un défi supplémentaire.


Vous bénéficiez d'un kit de communication


Une fois engagé dans l'opération « Éco-défis des commerçants et artisans » et suite à la décision favorable du jury de labellisation, vous disposerez d'un kit de communication gratuit vous permettant de communiquer sur l'opération et sur votre participation auprès de vos clients.

Ce kit de communication est composé de :

-  marque pages (à distribuer à vos clients),
-  affiches vitrines,



 autocollants signalétiques,

 logo « Éco-défis des artisans et commerçants » sous format informatique que vous pourrez utiliser sur vos supports de communication, sur vos devis, signature mail et site Internet.

D'autre part, votre engagement en faveur du développement durable sera valorisé grâce à une large communication menée par votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Rappels importants :

- pour pouvoir participer à l'opération, deux conditions sont nécessaires : être inscrit au répertoire des métiers et/ou au registre du commerce et des sociétés et être installé sur le territoire,
- pour les entreprises séparant leur activité entre un site de production et un site de vente : il est conseillé d'associer à la démarche le site de vente pour développer sa visibilité vis-à-vis des consommateurs. Si le site de production est aussi un lieu accueillant du public (visites...) celui-ci a tout intérêt à être intégré dans la démarche,
- pour les entreprises possédant plusieurs établissements, la marque « Éco-défis des artisans et commerçants » est attribuée par établissement,
- le respect de la réglementation en vigueur dans votre secteur d'activité est une condition à l'obtention du label,
- la participation à l'opération Éco-défis est un engagement sur la durée. Pour obtenir le label il faut relever 3 défis et pour le conserver il faut réaliser au moins un défi supplémentaire par an.

Déroulement de l'opération

Réponse à l'appel à participation

1^{ère} visite de votre conseiller CMA : choix des défis et remise du guide

2^{ème} visite : récupération des justificatifs et audit

Comité de labellisation

Attribution du label « Éco-défis » et remise du kit de communication au cours d'une cérémonie officielle

**Renouvellement
de la marque**

Liste des défis

28 défis répartis en 8 thématiques



Prévention et gestion des déchets

« Chaque entreprise est responsable jusqu'à l'élimination finale des déchets qu'elle produit et/ou détient. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation » (article L 541-2 du Code de l'environnement).

L'entreprise est responsable de tous les déchets générés par son activité, y compris les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public.

La prévention des déchets consiste à limiter la quantité et la nocivité des déchets produits.

La gestion des déchets consiste à instaurer et respecter le tri des déchets dans son entreprise : trier ses déchets c'est rendre le recyclage possible.

Une bonne gestion des déchets se traduit par :

- la réduction à la source,
- le tri sélectif de manière à permettre une valorisation optimale des déchets,
- le stockage des déchets dans de bonnes conditions, notamment pour les déchets dangereux.

Tous les déchets ne présentent pas le même niveau de dangerosité :

● **les déchets inertes** : ce sont des déchets tels que les déblais, les gravats, le béton, les tuiles, les céramiques et les pierres. Ces matériaux ne sont pas dangereux pour la qualité des sols ou des eaux, mais ils dégradent nos paysages s'ils ne sont pas éliminés dans des centres autorisés.

● **les déchets non dangereux (DND)** : cartons, plastiques, métaux, bois, verre, matières organiques... Ces déchets sont considérés comme assimilables aux ordures ménagères. Toutefois, certains en se décomposant peuvent présenter des nuisances tels que mauvaises odeurs, risques d'incendies... Ils doivent donc être traités convenablement.

● **les déchets dangereux (DD)** : ils peuvent être nocifs, irritants, toxiques, corrosifs, explosifs, radioactifs... comme les solvants, peintures, liquide de frein, bains d'usinage, les acides, bases, batteries, piles, aérosols, amiante... (Une simple pile contamine plus d'une tonne de terre la rendant inutilisable et toxique pendant près de 500 ans). Les produits dangereux sont identifiés avec un symbole de dangerosité sur l'emballage.



Défi 1 : SACS

Fidéliser vos clients en leur offrant un sac cabas avec l'enseigne de l'établissement, mettre à leur disposition des emballages non utilisés, des sacs respectueux de l'environnement...

Défi 2 : EMBALLAGES (CLIENT/FOURNISSEUR)

Dans le cadre des approvisionnements, opter pour le remplacement des emballages plastiques et diminuer le suremballage côté fournisseurs et côté clients favoriser la vente de produits en vrac...

Défi 3 : RÉPARATION/RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION DE MATÉRIEL

Récupérer/réparer et réutiliser les produits pour un usage interne, donner ses produits/matériaux usagés à des entreprises sociales de récupération, adhérer à la charte Répar'Acteurs en tant qu'artisan de la réparation...

Défi 4 : DÉCHETS ORGANIQUES

Mettre en place un composteur pour réduire sa production de déchets organiques, proposer une filière d'élimination des restes alimentaires, (eaux grasses, huiles ...).

Défi 5 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Proposer des « gourmets bags » et/ou des cartes avec doubles portions, donner les produits invendus à des associations...

Défi 6 : DÉCHETS NON DANGEREUX

Mettre en place des consignes pour sensibiliser ses salariés au tri sélectif, (bacs de tri, facilitation de la collecte).

Défi 7 : DÉCHETS DANGEREUX

Faire appel à des prestataires spécialisés pour la collecte et le traitement des déchets dangereux et/ou les apporter à la déchetterie, faire entretenir ses équipements frigorifiques et récupérer les fluides frigorigènes par un prestataire habilité.

Défi 8 : DIMINUTION DE LA TOXICITÉ

Remplacer les produits dangereux par des produits ou des pratiques alternatives qui génèrent moins de déchets (technologies propres).

Défi 9 : DÉCHETS À FILIÈRE SPÉCIFIQUE

Améliorer la gestion des déchets concernés par la responsabilité élargie du producteur : apport en déchetterie professionnelle, dans des points de collecte, privilégier des filières donnant une seconde vie aux déchets, mettre en place un point de collecte dans son commerce.



L'eau est une ressource rare et menacée qu'il convient d'économiser. Elle a également un coût qui incite à limiter les consommations.

Concernant les rejets d'eaux usées, les entreprises se doivent de les maîtriser pour préserver les milieux naturels.

Défi 10 : CONSOMMATION D'EAU

Réduire, maîtriser, réutiliser ses consommations d'eau (installer des équipements de type mousseurs, mitigeurs thermostatiques, limiteurs de pression...)

Défi 11 : STOCKAGE

Sécuriser et maîtriser ses rejets et ses stockages de produits pour limiter la pollution de l'eau, ne pas déverser de produits dangereux dans le réseau d'assainissement ou le milieu naturel...

Défi 12 : DÉPOLLUTION DES REJETS

Mettre en place des équipements de pré-traitement des rejets d'eau ou de prévention des pollutions de l'eau, installer des toilettes sèches, préférer un système d'assainissement non-collectif naturel, entretenir régulièrement des équipements de prétraitement des eaux usées avant rejet.



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'actions qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique.

La majeure partie de l'énergie que nous consommons aujourd'hui est polluante, coûteuse et provient de ressources fossiles qui diminuent (pétrole, gaz, charbon, uranium...).

La transition énergétique vise à préparer l'après-pétrole et à instaurer un nouveau modèle énergétique français, plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Défi 13 : ÉQUIPEMENTS

Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des équipements électriques, électroniques et thermiques, s'équiper de matériel peu énergivore, organiser son point de vente en prenant en compte les équipements chauds et les équipements froids, faire entretenir ses équipements frigorifiques...



Défi 14 : ISOLATION THERMIQUE

Installer des fenêtres doubles vitrages, réaliser des travaux de rénovation pour isoler les murs, la toiture et le sol de vos bâtiments. Pour les entreprises du bâtiment : suivre une formation reconnue en termes de performance énergétique.

Défi 15 : ÉCLAIRAGE/VITRINES

Optimiser l'éclairage de son commerce, privilégier l'extinction manuelle ou automatique des vitrines et/ou enseignes lumineuses.

Défi 16 : ÉNERGIES RENOUVELABLES

Privilégier les contrats d'électricité ou de gaz proposant une offre d'énergie renouvelable ou installer un système de production d'énergie renouvelable au sein de son entreprise (bois, énergie solaire, thermique et photovoltaïque, petite éolienne), ou proposer une prestation d'énergie renouvelable (réservé au bâtiment).



Produits et services développement durable

Toute activité a des impacts sur l'environnement et il en est de même pour les produits que vous utilisez ou commercialisez.

Vous pouvez limiter ces impacts en sélectionnant des produits plus respectueux de l'environnement (mieux conçus et moins dangereux lors de leur utilisation et/ou en fin de vie).

L'objectif est de répondre à une demande croissante de la part des clients, de produits plus respectueux de l'environnement.

Défi 17 : VENTE D'ÉCO-PRODUITS/PRODUITS LOCAUX

Favoriser la commercialisation de produits estampillés (marque NF environnement, Écolabel européen, Agriculture biologique...), et/ou des produits de saison, et/ou des produits issus du commerce équitable et/ou faire appel à des producteurs et/ou fournisseurs de produits locaux et respectueux de l'environnement.

Défi 18 : EMPLOI D'ÉCO-PRODUITS/ÉCO-MATÉRIAUX

Utiliser des produits d'entretien ou de consommation courante éco-labellisés et/ou préférer des fournisseurs ou prestataires ayant intégré une démarche environnementale et/ou mettre en œuvre des travaux d'isolation utilisant des éco-matériaux.

Défi 19 : CERTIFICATION ENTREPRISE

Obtenir une certification environnementale : RGE, ISO 14001, Envol... afin de valoriser votre image et de vous démarquer de vos concurrents.

Défi 20 : SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibiliser sa clientèle et son personnel à la protection de l'environnement, communiquer sur la démarche et les enjeux environnementaux du site, afin d'impliquer le plus grand nombre de personnes.



Transport, Mobilité, Déplacements

Aujourd'hui en France, les transports sont à l'origine d'un tiers de la consommation totale d'énergie. Ils sont aussi responsables d'une part importante de la pollution de l'air. La consommation de carburant engendre 35% des émissions de dioxyde de carbone (CO²), principal gaz à effet de serre.

Défi 21 : ÉCO-CONDUITE

Se former (ou former ses salariés) à la conduite souple, entretenir son véhicule, investir dans une voiture qui consomme peu et émet peu de gaz à effet de serre...

Défi 22 : LOGISTIQUE

Mettre en place un service de livraison des clients (produits, services) en utilisant des modes de déplacement alternatifs ou doux et/ou prévoir un site regroupant plusieurs artisans-commerçants pour les livraisons et approvisionnements, et/ou optimiser les tournées de livraison ou les déplacements sur chantiers...

Défi 23 : PLAN DÉPLACEMENT D'ENTREPRISES

Encourager son personnel à avoir recours au covoiturage ou à l'autopartage pour effectuer les déplacements domicile-travail..., leur recommander de privilégier les transports collectifs, et/ou mettre en place des plans de déplacement pour les salariés donnant accès à des réductions d'impôts pour l'entreprise.





La prise en compte de la biodiversité est devenue un enjeu majeur de notre société. Aujourd'hui, il est possible de mettre en place des pratiques « éco-citoyennes » qui concilient préservation de la biodiversité, des paysages et des activités économiques.

Toute activité a des impacts sur l'environnement, il en est de même pour les produits que vous utilisez sur les espaces verts et qui s'imprègnent dans le sol. Vous pouvez limiter ces impacts en sélectionnant des produits plus respectueux de l'environnement.

Défi 24 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Éviter le recours aux produits chimiques, et/ou privilégier les prédateurs naturels des nuisibles et/ou choisir des techniques de désherbage qui n'altèrent pas le sol et/ou utiliser les espèces locales, et/ou mettre en place des équipements pour l'hébergement de la flore et la faune locale et/ou développer les espaces verts en entreprise...



Défi 25 : INVESTISSEMENT DANS LA VIE LOCALE

Devenir membre d'associations d'artisans et commerçants ou de clubs d'entreprises, et/ou s'investir dans l'éducation et la culture (mécénat), le sponsoring... et profiter du crédit d'impôt sur le mécénat et/ou soutenir les associations locales.

Défi 26 : PÉRENNISATION DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE

Mettre en place un plan de formation, embaucher des personnes en insertion ou handicapées, embaucher des apprentis et transmettre le savoir-faire, accueillir des stagiaires, animer des chantiers écoles, ouvrir son entreprise aux personnes désireuses d'apprendre, proposer des journées portes ouvertes...



Défi 27 : ACCESSIBILITÉ

Mettre en place des moyens pour faciliter l'accessibilité à votre magasin et/ou atelier aux personnes handicapées (portes, installations sanitaires, rampe d'accès, signalétique)...

Défi 28 : SÉCURITÉ

Effectuer le contrôle annuel des installations (électrique, incendie, gaz, matériel...), réaliser ou mettre à jour le document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et/ou faire l'auto diagnostic « Diplus » avec la mise en place d'un plan d'action, former aux premiers secours...



Mode d'emploi des défis

Les outils cités sont disponibles auprès de votre conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.



Prévention et gestion des déchets



Défi 1 : SACS

Jusqu'ici, 17 milliards de sacs plastiques étaient créés chaque année en France dont 8 milliards abandonnés dans la nature. Depuis le 1^{er} juillet 2016 et l'adoption de la loi relative à la transition énergétique, les entreprises sont tenues de stopper leur distribution de sacs plastiques dans leur enseigne. Cette action vise à limiter la quantité de déchets à traiter et a fortiori, à protéger l'environnement. Tous les commerces sont concernés par cette loi, aussi bien les supermarchés que les marchés en plein air ou les commerces de proximité : boulangerie, épicerie, pharmacie, station-service... Il leur faudra donc trouver une alternative à ces sacs de caisse à usage unique.

Pistes de réalisation du défi 1 :

- proposer des sacs compostables ou constitués de matières biosourcées tels que l'amidon de pomme de terre, le maïs, le papier... en lieu et place des sacs plastiques
- fidéliser vos clients en leur offrant un sac cabas avec l'enseigne de l'établissement
- mettre à leur disposition vos emballages non utilisés (cageots, cartons)
- proposer un sac support de « carte de fidélité » (par exemple apposer un tampon sur le sac à chaque utilisation avec remise promotionnelle effectuée au bout d'un certain nombre de passages...)
- remplacer les sacs faits à partir de plastiques oxo-fermentables (se désagrègent rapidement en fines particules nocives pour les sols et les eaux) par des sacs plus respectueux de l'environnement : compostables, biosourcés...

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>Guide CNIID « Mon commerçant m’emballe durablement »</p> <p>Contactez votre fournisseur de sacs pour connaître les alternatives qu’il propose pour leur réduction ou leur remplacement</p> <p>Attestation de remplacement des sacs plastique</p>	<p>Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos</p> <p>Facture d’achat et précisions sur la nature des sacs (teneur en matière biosourcée, mention indiquant qu’ils peuvent être réutilisés mais pas abandonnés dans la nature)</p>





Défi 2 : EMBALLAGES (CLIENTS/FOURNISSEURS)

Le but est d'inciter vos fournisseurs à vous livrer en utilisant moins d'emballages et d'amener vos clients à diminuer les leurs.

Que signifient ces logos ?



Le producteur contribue financièrement à valoriser les déchets (Éco-Emballages ou Adelphi). Il n'assure pas le recyclage du produit qui le porte.



L'emballage est recyclable.



65% de matières recyclées entrent dans la composition de l'emballage.

Pistes de réalisation du défi 2 :

- proposer l'achat en vrac des produits vendus
- proposer aux clients la recharge de produits (exemple en coiffure) et/ou la livraison en caisses consignées
- s'approvisionner en produits livrés en vrac, en grands conditionnements
- limiter les emballages individuels
- demander directement au fournisseur de livrer des produits sans emballages (cartons ou plastiques) ou de supprimer certains emballages de produits (papiers autour d'une bouteille en verre, emballage carton d'un flacon...)
- demander au fournisseur de livrer les produits en emballages réutilisables ou utiliser le système de reprise de l'emballage par le fournisseur « emballage navette » (emballage effectuant plusieurs rotations)

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Guide CNIID « Mon commerçant m'emballa durablement »	Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos
Guide « Prévention des déchets de l'ADEME »	Facture d'achat
Guide « Halte au suremballage »	
Lettre type : « courrier fournisseur pour la réduction des emballages »	

Défi 3 : RÉPARATION/RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION DE MATÉRIEL

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et à la réduction des déchets, dans le cadre d'une économie circulaire.

Pistes de réalisation du défi 3 :

- récupérer/réparer et réutiliser les produits pour un usage interne (appareils électroménagers, meubles, utilisation des emballages en plastique solide comme boîtes de conservation...)
- donner ses produits/matériaux usagés à des entreprises sociales de récupération (vêtements, appareils électroménagers...)
- adhérer à la charte Répar'Acteurs en tant qu'artisan de la réparation

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>Guide ADEME « Réemploi, réparation et réutilisation »</p> <p>Liste des points de collectes réemploi</p> <p>Prise de rendez-vous avec le conseiller Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour adhérer à la charte Répar'Acteurs</p>	<p>Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos</p> <p>Engagement « Répar'Acteurs »</p> <p>Facture ou bon de dépôt en lien avec la réparation</p> <p>Attestation de la ressourcerie ou déchetterie en lien avec la reprise du matériel</p>





Défi 4 : DÉCHETS ORGANIQUES

Les déchets organiques sont principalement : les déchets issus de la découpe (boucherie), les déchets de la restauration, les déchets verts, les huiles alimentaires, les déchets organiques de l'industrie agro-alimentaire, les résidus de bacs à graisse, les plumes et duvet, les boues de station d'épuration, les matières de vidanges (fosses septiques), les fumiers et lisiers.

Pistes de réalisation du défi 4 :

- mettre en place un composteur pour réduire sa production de déchets organiques (déchets de cuisine ou déchets verts)
- utiliser une filière d'élimination de ces restes alimentaires (par exemple les restes carnés pour parc animalier, volatiles, porcheries...)
- mettre en place un système de prétraitement des eaux grasses (bac à graisse...)
- faire collecter les huiles alimentaires et les résidus de bac à graisse par une filière spécifique

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Guide ADEME « Faire son compost » ou « Le compostage domestique »	Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos
Contactez votre mairie ou votre collectivité (certaines peuvent proposer des composteurs)	Facture d'achat du composteur ou du bac à graisse
	Attestation de la reprise des déchets alimentaires

Défi 5 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le gaspillage alimentaire est le fait de jeter ou de supprimer des aliments encore comestibles. Ce dernier peut exister tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis le stade de la production agricole, jusqu'à celui de la consommation, en passant par le stockage, la transformation, la distribution et la gestion.

C'est un problème de société, environnemental, économique et social. Les enjeux de la lutte contre ce gaspillage sont l'action contre la faim dans le monde, la réduction de l'impact environnemental de l'alimentation, l'aide aux personnes les plus démunies, l'optimisation de l'agriculture.

Pistes de réalisation du défi 5 :

- proposer des gourmets bags (emballages permettant au consommateur d'un restaurant d'emporter les restes de son repas)
- créer des cartes avec doubles portions (différentes tailles de portions, permettent de mieux répondre aux besoins de la clientèle)
- donner les produits invendus à des associations

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>Guide « Cahier de préconisations pour la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective » de l'ADEME</p> <p>Guide INBP : je donne à des organismes caritatifs</p> <p>Site de référence : www.agriculture.gouv.fr</p>	<p>Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos</p> <p>Facture d'achat des gourmets bags</p> <p>Fiche de suivi (traçabilité) du don alimentaire</p>





Défi 6 : DÉCHETS NON DANGEREUX

Opter pour le tri sélectif ou la collecte proposée par la collectivité (ayant la compétence de collecte des déchets) ou par un collecteur privé.

Pistes de réalisation du défi 6 :

- mettre en place des consignes et affiches pour sensibiliser les salariés ou les prestataires de nettoyage des locaux, afin que le tri sélectif soit bien réalisé
- mettre en place le tri sélectif des déchets à la source (bois, plastique, papier, métal, verre) afin de faciliter le recyclage
- mettre en place le tri des déchets sur les chantiers (secteur du bâtiment)

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Fiche « Gestion des déchets » par métiers	Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos
Guide du territoire sur le tri des déchets	Facture de la déchetterie
Guide « Mieux gérer ses déchets de chantier de bâtiments » de la Fédération française du bâtiment	Contrat de collecte avec le prestataire
Sites de référence : www.ademe.fr www.fne.asso.fr www.reduisonsnosdechets.fr	Exemplaire des affiches de sensibilisation dédiées aux salariés ou prestataire de nettoyage
	Tout autre justificatif pour l'élimination des déchets (bon d'enlèvement, bordereau de suivi de déchets)

Défi 7 : DÉCHETS DANGEREUX

Ce défi consiste à améliorer la gestion des déchets dangereux en les séparant des autres déchets pour les faire éliminer dans des centres spécialisés.

Tout produit dangereux est repérable par les symboles suivants :



Pistes de réalisation du défi 7 :

- faire appel à des prestataires spécialisés pour la collecte et le traitement des déchets dangereux. Pour certains déchets, des aides financières sont possibles (contactez votre conseiller environnement Chambre de Métiers et de l'Artisanat)
- apporter les solvants usagés, les restes de peintures, les emballages souillés à la déchetterie
- faire entretenir ses équipements frigorifiques et récupérer les fluides frigorigènes par un prestataire ayant des attestations de capacité et d'aptitude



Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>Guide ADEME « Les produits et déchets dangereux »</p> <p>Fiche technique sur les déchets dangereux</p> <p>Guide « Mieux gérer ses déchets de chantier de bâtiments » de la Fédération française du bâtiment</p> <p>Guide INRS « Étiquette de produits chimiques »</p> <p>Affiche INRS sur les produits dangereux</p> <p>Guide « Les devoirs des distributeurs & grossistes d'équipements pré chargés » de l'AFCE et de l'ADEME</p> <p>Sites : www.ordimip.com (liste non exhaustive des collecteurs) www.eau-adour-garonne.fr</p>	<p>Copie du contrat du collecteur/prestataire</p> <p>Bordereaux de la déchetterie</p> <p>Attestation du fournisseur pour la reprise des déchets dangereux</p> <p>BSDD (Bordereau de suivi des déchets dangereux)</p> <p>Pour le défi « fluides frigorigènes » :</p> <ul style="list-style-type: none">● copie du cahier de maintenance ou fiche d'intervention● pour les producteurs de froid : attestation de capacité de l'entreprise chargée de la maintenance des fluides frigorigènes et/ou attestation d'aptitude de l'intervenant (personne physique)



Défi 8 : DIMINUTION DE LA TOXICITÉ

Ce défi consiste à remplacer les produits dangereux par des produits ou des pratiques alternatives qui génèrent moins de produit toxique (technologies propres).

Pistes de réalisation du défi 8 :

- pour les activités de **pressing** : substituer le perchloroéthylène par de l'eau (système d'aqua nettoyage)
- pour les activités de **garage** : préférer des fontaines lessivielles plutôt qu'à base de solvant
- pour les activités de **peinture** : substituer les bases solvantées par des peintures à l'eau
- pour les activités de **coiffure** : préférer des colorations naturelles, éviter les produits à base d'ammoniaque et les colorations chimiques
- pour les activités de **photographe** : préférer les systèmes de développement photographique à sec.

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Liste des fournisseurs de matériels (machine aqua-nettoyage, fontaine lessivielle...) Site du CNIDEP : www.cnidep.com	Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos du matériel Facture d'achat relatif à la nouvelle « technologie propre »





Défi 9 : DÉCHETS À FILIÈRE SPÉCIFIQUE

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuient pour partie sur les filières dites de **Responsabilité Élargie des Producteurs** (REP), principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

Comment fonctionne une filière ?

Le fabricant ou l'importateur d'un produit organise la fin de vie de celui-ci, soit en gérant lui-même la collecte et le recyclage du déchet généré par son produit, soit en versant une contribution à un éco-organisme agréé.

Concrètement, les produits sont soit collectés chez l'habitant (les emballages), soit rapportés par le consommateur (bornes de piles dans les magasins, reprise de matériel électrique, électronique et informatique), soit récupérés dans les déchetteries (fours, écrans...) pour être valorisés. Le coût de la gestion du déchet est intégré dans le prix de vente du produit.

Quels sont les déchets concernés par la REP ?

- Les déchets d'emballages ménagers
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Les véhicules hors d'usage (VHU)
- Les pneumatiques usagés
- Les piles et accumulateurs usagés
- Les textiles usagés
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA)
- Les huiles de moteurs usagées
- Les déchets de papiers graphiques
- Les médicaments non utilisés (MNU)
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers
- Les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI)
- Les cartouches d'encre
- Les lampes

Pistes de réalisation du défi 9 :

- mettre en place un point de collecte des déchets dans son établissement pour les clients : piles, accumulateurs, lampes usagées, dosettes de café, textiles, pneus...
- installer un point de collecte pour les cartouches d'encre afin de permettre aux clients de déposer leurs déchets dans les bornes prévues à cet effet dans votre magasin
- apporter les déchets concernés par la REP dans des points de collecte spécifique
- remettre ces déchets auprès du fournisseur ou collecteur
- faire reprendre les déchets par des associations d'insertion, ressourceries (EMMAÜS, ENVIE, etc.) afin de donner une seconde vie aux déchets
- adhérer à un éco-organisme

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>Liste des points de collecte (ressourceries, déchetteries)</p> <p>Doc Recylum : ex certificat pour lampe usagée</p> <p>Sites : www.ordimip.com www.developpement-durable.gouv.fr www.ademe.fr www.syderep.ademe.fr</p>	<p>Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos du matériel</p> <p>Adhésion à un éco-organisme</p> <p>Contrat de collecte</p> <p>Identification et traçabilité du prestataire qui récupère les déchets</p> <p>Attestation du fournisseur pour la reprise du déchet</p> <p>Bordereaux de la déchetterie</p> <p>Certificat de collecte sélective Recylum pour lampe usagée, renseigné et signé par le détenteur et point de collecte</p>





Défi 10 : CONSOMMATION D'EAU

L'objectif de ce défi est de maîtriser la consommation et de réutiliser l'eau.

Réduire ses consommations, c'est à la fois une affaire d'équipements adaptés et de comportements respectueux :

- un robinet qui fuit correspond à 120 litres d'eau potable par jour
- une chasse d'eau qui fuit correspond à 600 litres par jour
- pour un robinet dont le débit moyen est de 15L/min, en le laissant ouvert 10 secondes, vous gaspillez 2,5 litres d'eau.

Pistes de réalisation du défi 10 avec installation de :

- robinets thermostatiques
- limiteurs de débit ou un mousseur sur vos robinets
- limiteur de pression (certifié NF) au niveau de l'arrivée d'eau générale si la pression de l'eau dépasse 4 bars (environ 60€)
- chasses d'eau à double commande (coût d'environ 30€ pour une économie de 30 à 60%)
- système de recyclage des eaux pluviales

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Fiche pour choisir ses équipements permettant de réaliser des économies d'eau Sites : www.eau-adour-garonne.fr www.jeconomiseleau.org	Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos Facture d'achat



Défi 11 : STOCKAGE

Le défi consiste à sécuriser et maîtriser ses rejets et ses stockages de produits pour limiter la pollution de l'eau (bacs de rétention).

Pistes de réalisation du défi 11 :

- sécuriser le stockage des produits dangereux liquides dans des bacs ou des cuves de rétention pour éviter toute pollution accidentelle (fuite, rupture...) pouvant contaminer les eaux et les sols
- ne pas déverser de produits dangereux (peintures, solvants, graisses...) dans le réseau d'assainissement ou dans le milieu naturel : les faire récupérer par des prestataires spécialisés
- mettre en place une armoire de sécurité

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quels sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Diagnostic « Déchets et eau » Fiche technique AEAG 10 ^{ème} programme sur métiers de bouche, garage, imprimeur Liste des fournisseurs de bac de rétention Site : www.cnidep.com	Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos Facture d'achat ou devis signé du système de rétention ou du système de prétraitement Contrat de collecte des déchets du prestataire





Défi 12 : DÉPOLLUTION DES REJETS

Ce défi consiste à limiter les pollutions qui peuvent être engendrées dans le cadre de votre activité.

Il est par conséquent interdit de déverser les produits dangereux : produits toxiques, médicaments, graisses, hydrocarbures, chimies...

Pistes de réalisation du défi 12 :

- mettre en place un système de prétraitement des rejets d'eau :
 - bac à graisse ou bac sous plonge pour les métiers de bouche
 - séparateur à hydrocarbures ou débourbeur pour les aires de réparation et de lavage des véhicules garage
- entretenir régulièrement les équipements de prétraitement des eaux usées avant rejet
- mettre en place des toilettes sèches et choisir entre les différents systèmes (toilettes à compost, toilettes séparateur d'urine,...) et installer le système le mieux adapté
- favoriser l'installation d'un système d'assainissement (alternatif) non-collectif naturel (lagunage, roseaux...)

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quels sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>Guide « L'assainissement écologique : pourquoi, comment, combien ? », Éco centre « pierre et terre »</p> <p>Fiches sur le fonctionnement d'un bac à graisse, d'une fontaine de dégraissage biologique et d'un séparateur à hydrocarbures</p> <p>Guide CNIDEP « Bac à graisse »</p> <p>Guide « L'assainissement écologique »</p> <p>Liste des fournisseurs de système de prétraitement (hydrocarbures et eaux grasses)</p>	<p>Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos</p> <p>Facture d'achat/devis signé</p> <p>Contrat d'entretien du système de prétraitement</p>

Défi 13 : ÉQUIPEMENTS

Ce défi consiste à optimiser l'utilisation et le fonctionnement des équipements électriques, électroniques et thermiques.

Pistes de réalisation du défi 13 :

- équiper les appareils de dispositifs de mise en veille ou d'extinction automatique, installer un programmateur, un système de régulation de la température, système de chauffage plus performant, des détecteurs de présence...
- privilégier l'achat de matériel peu énergivore (par exemple équipement certifié « Energy Star », ou classé A+, A++, A+++)
- organiser son point de vente en prenant en compte les équipements chauds et les équipements froids (installation des vitrines d'exposition fermées,...)
- faire entretenir ses équipements frigorifiques...
- pour les métiers de bouche : installer des **protections nocturnes** (volets ou rideaux) pour fermer les meubles de vente réfrigérés quand ils sont utilisés la nuit

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>Guide ADEME « Gérer ses équipements électriques »</p> <p>Diagnostic « Énergie » de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat</p> <p>Consulter les fiches techniques (métiers et utilités) du site : www.energie-artisanat.com</p>	<p>Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos</p> <p>Facture d'achat des équipements et fiches techniques</p> <p>Rapport de diagnostic avec plan d'action</p>



Défi 14 : ISOLATION THERMIQUE

L'objectif est d'améliorer l'isolation de son établissement ou de proposer des prestations performantes en matière d'isolation thermique.

L'isolation thermique d'un bâtiment est essentielle en termes de confort et d'économie d'énergie et financière. Bien isoler son bâtiment permet de préserver les ressources naturelles tout en réduisant sa facture.

Pistes de réalisation du défi 14 :

- pour les entreprises du bâtiment : suivre une formation reconnue garante de l'environnement en termes de performance énergétique
- installer des fenêtres doubles vitrages
- réaliser des travaux de rénovation pour isoler les murs, la toiture et le sol de vos bâtiments

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Plaquette acermi « La certification de qualité des isolants thermiques »	Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos
Guide de Anah « Les travaux de rénovation thermique les plus efficaces »	Facture d'achat
Guide ADEME « Isoler son logement »	Attestation de formation
Contactez les espaces info-énergie ou les plateformes énergétiques	
Site : www.performance-energetique.lebatiment.fr www.renovation-info-service.gouv.fr	



Défi 15 : ÉCLAIRAGE/VITRINES

L'éclairage représente entre 25 et 50% de la facture d'électricité des commerces et jusqu'à 80% pour le prêt-à-porter.

Pistes de réalisation du défi 15 :

- renouveler l'éclairage de son commerce en utilisant des lampes « basse consommation » et privilégier l'extinction des vitrines d'une manière manuelle ou automatique.
- utiliser des lampes basses consommation (LBC) ou des LEDS
- installer un système de détection de présence ou des minuteries pour ne pas éclairer inutilement les pièces inoccupées
- mettre en place un système d'extinction automatique des vitrines et/ou enseignes lumineuses la nuit
- installer un gradateur de lumière. L'intensité de l'éclairage augmente quand l'intensité de la lumière naturelle diminue
- installer des ballasts électroniques sur les éclairages fluorescents (tubes néons) équivaut à 22% d'économie d'énergie

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quels sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Guide « Éclairage des commerces » (Syndicat de l'éclairage et ADEME)	Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos
Guides de l'ADEME « Les lampes basse consommation », « Bien choisir son éclairage », « L'éclairage performant »	Factures d'achats d'ampoules ou d'équipement (type programmeur)
Brochure « Des économies avec les lampes basse consommation » (ADEME - EDF)	Validation terrain par le conseiller et photos en cas d'absence de factures
Plaquette « Remplacez vos lampes et réalisez des économies d'énergie » (AFE)	
Consulter les fiches techniques (métiers et utilités) du site : www.energie-artisanat.com	





Défi 16 : ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les énergies renouvelables sont une alternative à l'utilisation et à l'épuisement des énergies fossiles. Avec ces énergies, il est possible de produire de l'électricité ou de la chaleur et dans certains cas vous pourrez y avoir recours dans votre entreprise. Les énergies renouvelables sont présentes en quantité illimitée et ne sont pas émettrices de gaz à effet de serre ou de déchets.

On appelle « énergie verte » une électricité produite à partir des sources d'énergies renouvelables (énergie hydraulique, solaire, éolienne, biomasse...).

Pistes de réalisation du défi 16 :

- privilégier les contrats d'électricité ou de gaz proposant une offre d'énergie renouvelable
- installer un système de production d'énergie renouvelable au sein de son entreprise (bois, énergie solaire, thermique et photovoltaïque, petite éolienne)
- entreprise du bâtiment : proposer une prestation d'installation de système de production d'énergie renouvelable : chauffe-eau, solaire...

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quels sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Fiche « Fournisseurs proposant une offre d'énergie verte »	Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos
Liste des fournisseurs d'électricité / de gaz : www.energie-info.fr	Copie du contrat ou abonnement avec le fournisseur « d'énergie verte »
Site qualit'enr (annuaire des installateurs d'énergie renouvelable) : www.qualit-enr.org	Devis signé pour la nouvelle installation



Produits et services développement durable



Défi 17 : VENTE D'ÉCO-PRODUITS/PRODUITS LOCAUX

Un produit éco-labellisé signifie qu'il a été vérifié par un organisme indépendant quant à sa conformité à des critères écologiques stricts et à des critères de performances rigoureux.

Les deux écolabels que vous trouverez le plus souvent sur les produits en France sont :



Écolabel français



Écolabel européen

Autres étiquetages environnementaux et responsables (liste non exhaustive) :



Agriculture biologique



Label Rouge



Cosmétique



Produits équitables



Gestion « responsable » ou « durable » des forêts



Pistes de réalisation du défi 17 :

- proposer et promouvoir auprès de vos clients différents produits respectueux de l'environnement : des produits de saison, locaux ou issus du commerce équitable
- faire appel à des producteurs et/ou fournisseurs de produits locaux et respectueux de l'environnement
- s'approvisionner en produits locaux aussi bien pour la vente que pour la production (matières premières, produits finis...)
- mettre en avant ces produits au sein du magasin par un aménagement et une communication spécifique (tête de gondole, rayon spécifique, affiche...)

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>« Mini Guide des labels » (INAO)</p> <p>Guide ADEME « Acheter et consommer mieux »</p>	<p>Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos</p> <p>Photos d'aménagement spécifique</p> <p>Facture d'achat des produits avec au minimum 3 types de produits</p> <p>Affiches de sensibilisation des clients aux éco-produits</p>

Défi 18 : EMPLOI D'ÉCO-PRODUITS/ ÉCO-MATÉRIAUX

Les éco-produits couvrent aujourd'hui une vaste gamme de produits de consommation courante. Vous pouvez les utiliser en interne pour l'entretien de votre commerce ou d'autres consommations courantes attendant à votre activité.

Pistes de réalisation du défi 18 :

- utiliser des produits d'entretien ou de consommation courante éco-labellisés (savon, café, produits d'entretien, consommables, papier recyclé ou certifié FSC/PEFC...). Choisir au minimum 3 types de produits différents
- préférer des fournisseurs ou prestataires ayant intégré une démarche environnementale. Exemples : imprimeurs avec marque Imprim'Vert, garage propre, entreprises certifiées ISO 14001...
- mettre en œuvre des travaux d'isolation utilisant des éco-matériaux

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>« Mini Guide des labels » (INAO)</p> <p>Fiche « Les éco-matériaux »</p> <p>Fiche « Écomatériaux, construire durablement en Midi-Pyrénées »</p> <p>Plaquette acermi « La certification de qualité des isolants thermiques »</p>	<p>Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos</p> <p>Facture d'achat des produits avec au minimum 3 types de produits</p> <p>Attestation du label du prestataire</p> <p>Liste des labels officiels associés à chaque produit</p>





Défi 19 : CERTIFICATION ENTREPRISE

Les entreprises peuvent s'engager dans des certifications afin d'afficher leur engagement et leur implication dans le développement durable. Différents labels existent et permettent aux consommateurs de repérer ces entreprises.

Exemple :



Pistes de réalisation du défi 19 :

- s'engager ou être engagé dans une démarche de certification : RGE, ISO 14001, Envol, « Mon coiffeur s'engage », Imprim'Vert...
- s'engager ou être engagé dans une démarche « Entreprise du patrimoine vivant »

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quels sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Fiche « formation FEE bat» Guide de Anah « Les travaux de rénovation thermique les plus efficaces » Sites : www.feebat.org www.moncoiffeursengage.com www.envol-entreprise.fr www.patrimoine-vivant.com www.renovation-info-service.gouv.fr	Attestation triennale ÉCO artisan Attestation de stage FEE Bat ou attestation de préinscription à la formation Copie de l'engagement ou de la certification

Défi 20 : SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réussite d'une démarche de développement durable dépend de l'implication de l'ensemble du personnel à tous les niveaux, dans toutes les fonctions. En effet, par leurs gestes quotidiens, les salariés participeront au développement durable réel de l'entreprise.

Sensibiliser ses clients au développement durable est un élément de plus en plus important tant pour la réussite de sa démarche que pour l'image de l'établissement.

Pistes de réalisation du défi 20 :

à destination du personnel

- communiquer sur le développement durable avec votre personnel en mettant en place des aide-mémoires dans des points stratégiques (vestiaires, postes de travail...) sur les éco-gestes à adopter, en organisant des réunions rapides d'explication sur le plan d'actions et les résultats attendus...
- impliquer votre personnel pour faire comprendre que le développement durable de l'établissement repose sur chacun et donner des moyens d'y parvenir (formation, espaces de travail adaptés...)
- informer régulièrement votre personnel sur les points d'avancée de la démarche et valoriser les comportements durables de vos collaborateurs (primes, cadeaux...)
- proposer des opérations dans le cadre de la semaine du développement durable

à destination de la clientèle

- mettre en place des outils de communication (brochures, informations sur site web, panneaux, affiches...) pour expliquer la démarche (qu'est-ce que le développement durable ? Comment le client peut y participer ? ...)
- proposer un espace commun, avec une sélection d'ouvrages sur le thème du développement durable et sur les richesses du territoire et des jeux de sociétés pour les enfants.
- impliquer les clients dans la démarche pour les faire participer volontairement et de façon simple grâce à la mise en place de certains équipements (bacs à tri, etc.), conserver les serviettes de toilette, offrir des produits bio, proposer des navettes entre l'établissement et la gare.
- organiser des opérations dans le cadre de la semaine du développement durable

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>Guide ADEME « Consommer mieux » « Être éco-citoyen »</p> <p>Outils de communication de la Semaine Européenne du Développement</p> <p>Site : www.developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos</p> <p>Compte rendu de réunion et fiche de présence</p> <p>Attestation de formation du personnel</p> <p>Copie du plan de déplacement</p> <p>Planning des réunions périodiques faisant état des points d'avancement de l'entreprise dans sa démarche</p> <p>Copie de la communication à destination de la clientèle ou du personnel, sur le développement durable et les éco-gestes (site web, affichages...)</p>



Transport, Mobilité, Déplacements



Défi 21 : ÉCO-CONDUITE

L'éco-conduite est un style de conduite basé sur une sollicitation modérée des pièces d'un véhicule entretenu et adapté au besoin du conducteur dans le but de limiter les émissions de CO² et la consommation de carburant.

Les avantages de l'éco-conduite :

- jusqu'à 25% d'économie de carburant, soit un gain annuel moyen de 200€ environ pour les véhicules à essence et 300€ environ pour les diesel (kilométrage annuel 16 691km et consommation estimée de 6,69L/100km)
- diminution de la sinistralité : baisse moyenne des accidents de 10 à 15% (source : Automobile Club)

Pistes de réalisation du défi 21 :

- se former ou former ses salariés à la conduite souple (pour réaliser ce défi, 1 ou 2 salariés doivent être formés à la conduite souple)
- entretenir son véhicule (pression des pneus, filtre à air)
- investir dans une voiture qui consomme peu et émet peu de gaz à effet de serre (permet d'y gagner à l'achat avec l'obtention d'un bonus et à l'usage par l'économie de carburant)

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Guide ADEME « Se déplacer malin »	Attestation de formation
Guide ADEME « Incitation financière pour les véhicules »	Attestation de l'employeur sur le mode de déplacement
Programme des formations à l'éco-conduite : Centaure et ECF	Facture d'achat du véhicule
Site : www.eco-conduite.fr	Fiche technique du véhicule



Défi 22 : LOGISTIQUE

L'objectif est d'optimiser les tournées de déplacement ou des déplacements sur chantiers.

Pistes de réalisation du défi 22 :

- mettre en place un service de livraison des clients (produits, services) en utilisant des modes de déplacement alternatifs ou doux (ex : véhicules électriques ou hybrides, livraison à vélo, etc.)
- élaborer un site regroupant plusieurs artisans-commerçants pour les livraisons et approvisionnements
- optimiser les tournées de livraison ou les déplacements sur chantiers (permet de moins consommer et de diminuer l'impact environnemental de vos déplacements)
- s'équiper d'un logiciel de suivi de la flotte de véhicule

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Guide ADEME « Se déplacer malin » Guide ADEME « La voiture » Guide ADEME « Optimiser ses déplacements »	Descriptif du mode de déplacement et de son organisation Facture du prestataire de livraison Tenir un tableau de bord de la flotte de véhicule (consommation/kilométrage) Adhésion à un regroupement d'achat par rapport à la livraison ou à l'approvisionnement

Défi 23 : PLAN DÉPLACEMENT D'ENTREPRISES

Ce défi vise à favoriser les modes de déplacement moins polluants.

Pistes de réalisation du défi 23 :

- encourager son personnel à avoir recours au covoiturage ou à l'autopartage pour effectuer les déplacements domicile-travail...
- privilégier les transports collectifs (bus, tramway, métro, train) et mettre en place des dispositifs pour les salariés : plan de déplacement entreprise, indemnité kilométrique pour l'utilisation d'un vélo, des transports en commun (remboursement d'une partie de l'abonnement)...
- adhérer à un plan de déplacement inter-entreprises

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>Guide ADEME « Se déplacer malin »</p> <p>Guide ADEME « La voiture »</p> <p>Guide ADEME « Optimiser ses déplacements »</p>	<p>Attestation de covoiturage ou d'autopartage</p> <p>Facture d'adhésion à un mode de déplacement</p> <p>Remboursement de l'employeur au salarié des titres de transport (par rapport au plan de déplacement entreprise....)</p>





Défi 24 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Ce défi consiste à diminuer l'impact environnemental des produits utilisés.

Pistes de réalisation du défi 24 :

Ce défi consiste à :

- éviter le recours aux produits chimiques
- privilégier les prédateurs naturels des nuisibles
- choisir des techniques de désherbage qui ne nuisent pas à la vie du sol (désherbage technique, thermique, binage, paillage...)
- utiliser les espèces locales
- mettre en place des équipements pour l'hébergement de la flore et la faune locales (espaces de nidification pour les insectes, chauves-souris prévus en toiture de certains bâtiments, pour les parcs, faciliter le comptage de la faune, de la flore...)
- développer les espaces verts en entreprise

Rappel :

Seuls les produits ayant une reconnaissance officielle pourront être choisis dans le cadre de ce défi.

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
<p>Guide de bonnes pratiques phytosanitaires « Entretien des Espaces Verts & Voiries » du ministère de l'agriculture</p> <p>Guide « Le jardin écologique »</p>	<p>Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos</p> <p>Facture d'achat des produits utilisés et précision sur l'écolabel utilisé</p> <p>Attestation sur l'honneur du mode de désherbage</p>



Développement local/emploi



Défi 25 : INVESTISSEMENT DANS LA VIE LOCALE

Ce défi consiste à contribuer au développement local par une implication dans la société civile.

Pistes de réalisation du défi 25 :

- devenir membre d'associations d'artisans et commerçants ou de clubs d'entreprises
- s'investir dans l'éducation et la culture (mécénat), le sponsoring... et profiter du crédit d'impôt sur le mécénat
- soutenir les associations locales

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Site internet du territoire Guide juridique et fiscal du mécénat du ministère de l'écologie et du développement durable Site : www.service-public.fr	Adhésion de l'entreprise à une association locale Cotisation ou récépissé du don





Défi 26 : PÉRENNISATION DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE

Afin de pérenniser les emplois sur le territoire, diverses solutions existent. L'engagement du chef d'entreprise dans ces actions est primordial pour leur réussite.

Pistes de réalisation du défi 26 :

- mettre en place un plan de formation
- embaucher des personnes en insertion ou handicapées
- embaucher des apprentis et transmettre le savoir-faire
- accueillir des stagiaires
- animer des chantiers écoles
- ouvrir son entreprise aux personnes désireuses d'apprendre
- participer à des salons, forum, journées portes ouvertes

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Diagnostic GPEC	Photocopie du contrat de travail
Conseil pour visite d'entreprise auprès de votre conseiller Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Contrat d'apprentissage
Documentation du service apprentissage (pour avoir des apprentis) de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Attestation de l'école qui a fait une visite d'entreprise
Rendez-vous avec un conseiller économique de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Copie du plan de formation, du plan d'action (attestation de formation)
	Attestation du territoire de la participation à une démarche remarquable
	Avoir une attestation de démarche de transmission du savoir-faire



Social

Défi 27 : ACCESSIBILITÉ

La loi du 11 février 2005 exprime le principe « d'accès à tout pour tous » pour toutes les entreprises artisanales qui reçoivent du public et cela quelles que soient leurs activités.

Leur offre de service devra être accessible aux personnes ayant divers types de handicaps : personne à mobilité réduite, personne ayant une déficience motrice, une déficience visuelle, une déficience auditive, une déficience mentale.

Pistes de réalisation du défi 27 :

- mettre en place des moyens pour faciliter l'accessibilité à votre magasin et/ou atelier aux personnes handicapées (portes, installations sanitaires, rampe d'accès, signalétique...)

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Guide du CNISAM	Constat « terrain » par le conseiller avec prise de photos
Information, sensibilisation à l'accessibilité	Diagnostic accessibilité complété
Participation à une formation Accessibilité ou à un atelier Accessibilité	Remise copie du dossier Accessibilité/ERP en mairie
Sites : www.developpement-durable.gouv.fr www.cnisam.fr	Factures d'achat d'équipement ou d'aménagement
	Accusé de réception de l'Ad'Ap
	Copie de la feuille de présence de formation ou atelier



Défi 28 : SÉCURITÉ

Les risques dans l'entreprise sont nombreux et peuvent être à l'origine de maladies professionnelles ou d'accidents du travail.

Le chef d'entreprise a l'obligation d'assurer la protection de la santé et la sécurité des salariés, apprentis ou stagiaires/intérimaires, qu'ils travaillent à temps plein, ou à temps partiel.

Pistes de réalisation du défi 28 :

- effectuer le contrôle annuel de l'installation électrique, gaz, matériel...
- réaliser ou mettre à jour le document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs
- faire l'auto diagnostic « Diplus » avec la mise en place d'un plan d'actions
- former ses salariés aux gestes de premiers secours

Outils et pièces justificatives :

Quels outils sont mis à votre disposition ?	Quelles sont les pièces justificatives associées à ce défi ?
Guides INRS « Évaluation des risques professionnels, aide au repérage des risques », « Questions réponses sur le document unique »	Copie du document unique avec le plan d'actions
Plaquette INRS « Agir avec prévention »	Attestation de passage des contrôles périodiques
Liste des établissements habilités aux contrôles	Rapport de contrôle des installations
Accompagnement dans la réalisation du document unique (par le conseil sécurité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)	Plan d'actions de l'outil diagnostic « Diplus »
Formation Sécurité	Attestation de formation
Sites : www.sitesecurite.com www.inrs.fr www.diplus.fr	





Contacts :

COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Mélanie LE GOULVEN

19 avenue de Gascogne
32730 VILLECOMTAL SUR ARROS
06 74 84 34 84
pole.developpement@cdcaag.fr
www.cdcaag.fr

CMA GERS

Perrine CROCHET

1 avenue de la république
32550 PAVIE
05 62 61 22 62
p.crochet@cma-gers.fr

